

## PROCES-VERBAL de la séance du 10 février 2014

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal de Lully, et de M. Pascal de Benoît, architecte, à qui le mandat de la construction des deux salles de classes a été confié.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

### Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 63 membres sont présents sur 91 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

### Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Monsieur Jérôme Livet remarque que le paragraphe concernant la commission des finances (page 59) n'est pas suffisant par rapport aux commentaires proposés dans le rapport des finances. Monsieur Livet ajoute qu'il en est de même à la page 60 concernant son intervention sur le paiement des abonnements de bus.

Ensuite, Monsieur Livet se prononce en désaccord sur le propos à la page 60 : *Monsieur Livet propose que l'argent pour payer ces abonnements soit pris dans le compte 110.3180 « Honoraires et prestations de service » pour l'archivage des dossiers de constructions.* Il précise qu'il a mentionné ce compte en exemple pour trouver l'argent qui recouvrerait les abonnements de bus et ce n'était pas une réelle proposition.

Monsieur le Président est d'accord de faire un amendement sur le paragraphe mentionnée ci-dessus à la page 60 du Procès-Verbal du 28 octobre 2013. Il est noté que Monsieur Livet ne disait pas de prendre l'argent de ce compte pour éventuellement payer les abonnements de bus.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013 est accepté par une majorité, 14 abstentions.

### Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de trois personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame	Eva	DE ANCOS
Monsieur	Christophe	GACHNANG
Monsieur	Enrique	RODRIGUES

Monsieur Fabien Coucet leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### Correspondance

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le bureau a reçu un courrier de M. Jean-Pierre Weber, conseiller, relatif au postulat déposé lors du Conseil général du 29 octobre 2012. Monsieur Weber demande à la Municipalité de se prononcer sur une éventuelle adhésion à Police région Morges. Monsieur Raphael Coucet répondra à ce courrier dans les communications de la Municipalité.

### Communications de la Municipalité

Monsieur Raphael Coucet informe l'assemblée qu'environ dix habitants de Lully se sont proposés pour s'investir dans le système de surveillance, *Police population*. La Municipalité de Lully rencontrera Monsieur Etienne Genton, responsable de Police population, le 17 février 2014 et prévoit une séance publique au mois de mars 2014 avec la Municipalité de Lully, Monsieur Genton et tous les habitants de Lully qui s'intéressent à ce projet.

En ce qui concerne la pétition posée le 28 octobre 2013 concernant la prise en charge des abonnements de bus pour les enfants scolarisés à La Burtignière, la Syndic informe l'assemblée que lors de sa conversation avec Madame Viviane Rondot le 19 septembre 2013, elle a rassuré Madame Rondoze que des parents ayant des difficultés financières pouvaient, sans autre, contacter directement la Municipalité, afin de pouvoir rapidement les aider. Jusqu'alors, aucune demande de soutien n'a été faite.

Madame Holzer rappelle que le Conseil général a deux représentants à l'ASIME (Monsieur Emile Tasev et Monsieur Olivier Virnot, suppléant) qui pourraient renseigner nos conseillers sur les séances de l'ASIME.

Monsieur Gérald Petit, responsable de l'école, communique que, pour cette première année de changement à l'ASIME et afin de soulager les budgets familiaux, la Commune de Lully offre à tous les élèves enclassés à la Burtignière une participation de CHF 200. — Cette participation est à disposition au greffe communal sur simple demande. Il espère, dans un proche avenir, pouvoir garder les enfants jusqu'à la fin du 2<sup>e</sup> cycle, donc 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> primaires dans les bâtiments des deux villages du groupement scolaire, Tolochenaz et Lully.

En ce qui concerne la sécurité sur le chemin de l'école à la Burtignière, Monsieur Oswald Krieg informe l'assemblée que la Municipalité a mandaté un spécialiste qui a fait le tour de notre commune ainsi que de la commune voisine. Lully, avec ses quatre passages à piétons traversant la route cantonale et ses trottoirs, remplit bien les critères de sécurité. Néanmoins, quelques améliorations pourraient être envisagées sur la commune de Tolochenaz. La municipalité de Lully a pris contact avec la Municipalité de Tolochenaz pour en discuter.

Madame Marlise Holzer répond au propos de Monsieur Jérôme Livet lors de l'assemblée du 28 octobre 2013. Monsieur Livet proposait, comme exemple, d'enlever du budget 2014 un montant afin de pouvoir payer des abonnements de bus. Madame Holzer précise qu'il aurait fallu faire un amendement au budget et non pas l'accepter sans modification. Tout amendement au budget est, après discussion, soumis au vote de l'assemblée du Conseil.

Monsieur Fabien Coucet rappelle l'art. 40j de la loi sur les communes et les dispositions communes au Conseil général concernant les demandes d'intérêt personnel.

Madame Marlise Holzer informe l'assemblée qu'il y aura une information sur la taxe poubelle en juin 2014.

**Préavis municipal No 01/2014 : Construction de 2 salles de classe supplémentaires – demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 1'350'000.-.**

Monsieur Gérald Petit présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Alain Birarda.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Pascale de Benoît, architecte, est présenté à l'assemblée.

Monsieur Fabien Coucet lui demande de se prononcer sur la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques.

Monsieur de Benoît dit qu'il sera possible de recouvrir 85% du toit avec les panneaux solaires. C'est un nouveau système qui serait rentable après 15 ans et où l'on utilise sa propre énergie.

Monsieur Gérald Petit dit que la Municipalité s'est renseignée sur le coût des panneaux et a un devis pour Fr. 50'000.- qui sera l'objet d'un future préavis.

Monsieur de Benoît procède à la présentation du projet de construction à l'aide un projecteur. On voit des plans ainsi qu'un montage 3D. Le nouveau bâtiment sera léger et contemporain, compact avec une bonne orientation sud-est. Il y a un décalage des deux classes qui mesure chacune 80 m2. Par rapport à l'avant-projet, le vestiaire s'est agrandi. La partie centrale du bâtiment existant doit être démonté. La construction sera en bois pré-confectionné. Le bois ne sera visible qu'à l'intérieur. Le grand préau couvert mesurera 214 m2.

Monsieur Jean-Pierre Weber voudrait savoir la proximité du terrain de sport.

Monsieur de Benoît montre sur le plan que c'est relativement distant.

Madame Marianne Gfeller demande la durée des travaux.

Monsieur de Benoît précise que les travaux pourraient déjà commencer pendant les vacances de Pâques pour que les classes soient prêtes pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Madame Sandra Gaiddon demande si une isolation phonique est prévue dessous les classes pour amortir le bruit.

Monsieur de Benoît dit que non, que ce n'est pas pertinent.

Monsieur Olivier Virnot demande pourquoi les sanitaires ne sont plus dans les normes ?

Monsieur de Benoît répond qu'une étude montre de nouvelles normes. Il y aura huit nouveaux appareils (WC et lavabos).

Monsieur Virnot demande pourquoi ceci n'a pas été présenté lors de la première présentation en juin 2013 ?

Monsieur de Benoît répond qu'en 2013, on demandait un crédit d'étude. On ne savait pas tout. Aujourd'hui, le projet est mûr et s'est agrandi en volume.

Madame Danielle Coppex demande pourquoi il n'y aura plus de revêtement en verre ?

Monsieur de Benoît dit que c'est compliqué et plus cher. Le revêtement en véolaire polycarbonate aura un aspect aérien.

Madame Edith Chabloz demande si les toilettes seront publiques ?

Monsieur de Benoît répond qu'au rez-de-chaussée, elles pourraient être accessibles lors des manifestations.

Monsieur Benedikt Schwartz demande pourquoi ce projet a été choisi par la Municipalité ?

Monsieur le Président rappelle que le crédit d'étude pour ce projet a été voté et adopté en juin 2013.

Monsieur Alain Strauss répond que le projet a été choisi pour sa légèreté et par rapport au coût.

Monsieur Nicolas Gfeller demande que les voisins du collège soient avertis en avance des dates des travaux.

Monsieur Lionel Pesenti demande si une sécurité est prévue sur la rue du Collège pendant les travaux ?

Monsieur de Benoît répond qu'une arcade qui entoure les travaux est envisageable.

Monsieur Pesenti demande si les élèves entreront dans le collège par le préau ?

Monsieur de Benoît dit que, pendant les quatre mois de travaux, on sortira par la rue du Collège.

Madame Antoinette Gfeller remercie la Municipalité pour la considération des panneaux photovoltaïques. Elle demande la démarche pour pouvoir accepter leur installation.

Madame la Syndic répond qu'on votera sur le principe des panneaux photovoltaïques pour que l'on puisse déjà installer ce qui est nécessaire pour la pose.

Madame Christine Walker demande s'il est prévu des installations sanitaires pour la mobilité réduite ?

Monsieur de Benoît répond qu'il en existe déjà, côté rue du Collège, à plain-pied.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 01/2014 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 10 février 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 01/2014,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches décrites dans ledit préavis ;
- De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'350'000.- ;
  
- De financer ce montant de la manière suivante :
  - Fr. 700'000.- par la trésorerie courante,
  - Fr. 650'000.- par un emprunt bancaire, dans le cadre du plafond d'endettement voté pour la législature en cours ;
  
- D'amortir l'investissement de Fr. 1'350'000.- de la manière suivante :
  - Fr. 700'000.- par un prélèvement au fonds de réserve extension du collège (compte no. 9282.15),
  - Fr. 650'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de Fr. 21'700.- par année, la première fois au budget 2015.

Accepté à une forte majorité, 61 voix, 0 avis contraires, 3 abstentions.

Monsieur le Président demande que l'on passe au vote pour le principe de pose des panneaux photovoltaïques.

Le principe de pose des panneaux photovoltaïques est accepté à une majorité, 2 avis contraires, 7 abstentions.

**Préavis municipal No 02/2014 : Modification du plan général d'affectation Rossan – parcelles nos 62-63-64-75-178-210-218-230-260-431. Réaffectation en zone villas suite à la suppression de l'aire de captage.**

Monsieur Alain Strauss présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée. A l'aide du projecteur, l'assemblée peut voir les parcelles concernées. Monsieur Strauss dit que la zone repasserait en zone agricole, ce qui serait inacceptable.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Philippe Hartmann.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean-Pierre Weber ne comprend pas en quoi ceci concerne le Conseil Général.

Monsieur Strauss répond que c'est une démarche administrative qui doit apparaître dans l'agenda.

Monsieur Weber veut clarifier que ce n'est qu'une information.

Monsieur Strauss répond que non. La Municipalité doit suivre la démarche et montrer au Canton que la modification a été inscrite dans l'ordre du jour du Conseil Général.

Monsieur Harri Wettstein voudrait savoir pourquoi l'on a arrêté la source ?

Monsieur Gérald Petit dit que la source a été désaffectée en 1998 car l'eau a été trouble.

Monsieur Nicolas Gfeller demande si quelqu'un du Conseil Général habite dans ces villas ?

Monsieur Strauss affirme que c'est la Commune de Lully qui est la principale intéressée. Ce terrain est un petit trésor.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 02/2014 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 10 février 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 02/2014,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'approuver le préavis relatif à la modification du plan d'affectation concernant la réaffectation en zone villas des parcelles 62-63-64-75-178-210-218-230-260-431 suite à la suppression de l'aire de captage ;

- De permettre à la Municipalité de poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réhabilitation de cette zone en cohérence avec le règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions de 1999 et en adéquation avec l'usage.

Accepté à une très forte majorité, 64 voix, 1 avis contraire, 1 abstention.

### **Divers & Propositions Individuelles**

Monsieur Jérôme Livet réitère qu'il n'avait nullement l'intention de vouloir enlever du budget 2014 un montant afin de pouvoir payer des abonnements de bus. C'était un titre d'exemple.

Madame Christine Walker demande de quelle partie du budget sera payé les abonnements de bus ?

Monsieur Gérald Petit répond que la somme viendra de la trésorerie courante pour les transports.

Madame Geneviève Berclaz demande si l'on peut procurer une copie de la BPA concernant la sécurité sur le chemin de l'école ?

Monsieur Oswald Krieg répond que oui. On peut procurer une copie au Greffe de Lully.

Monsieur Jérôme Livet demande un point de situation sur le postulat pour l'installation d'un éclairage public dans les zones habitées, présenté au Conseil le 25 juin 2012.

Monsieur Oswald Krieg informe l'assemblée qu'actuellement, la commune révisé toutes les routes et planifie l'installation des caniveaux pour les câbles.

Monsieur Gérald Petit clarifie que la Municipalité compte faire des dépenses thématique. Elle veut grouper les projets pour limiter les dépenses.

Monsieur Jérôme Livet déplore le temps qu'il faut patienter pour avoir des informations sur les postulats. Le postulat demandant la correction du bruit suite à l'implantation du phragmicompostage a été déposé le 26 mars 2012 et il demande des renseignements. Il note que la commission chargée d'étudier ce postulat a conclu « *qu'il faut entreprendre sans tarder les démarches nécessaires pour tenter de diminuer les nuisances et leurs effet néfastes sur la santé des riverains.* »

Madame Marlise Holzer répond que le bruit venant de l'autoroute n'entre pas dans les compétences de la Municipalité. Il faudrait s'adresser à l'Office fédéral des routes. La Syndic affirme que Lully est en norme avec le bruit. D'ailleurs, la Commune de Lully a planté les arbres près de l'autoroute et on attend qu'ils poussent.


Monsieur Livet dit que ceci ne répond pas au postulat et il demande au Président du Conseil d'appuyer sur la Municipalité pour obtenir une bonne réponse.

Monsieur Philippe Hartmann remarque que l'OFROU a dit avoir environs une année de retard dans l'information pour obtenir des valeurs. Les communes ne peuvent pas obtenir de l'information.

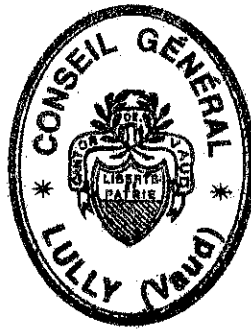
Monsieur Livet réitère que le bruit est la conséquence de l'introduction du phragmocompostage. Il prie à Monsieur Hartmann de se retirer de la discussion pour cause de conflit d'intérêt car Monsieur Hartmann a un mandat avec la commune de Lully.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h35. Monsieur Fabien Coucet remercie la Municipalité et les conseillers et les invite à consulter le site de la commune pour avoir les prochaines dates des séances du Conseil Général. Il clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



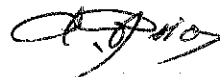
Lauren BLANC

Lu et approuvé le 3 juin, 2014

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Claude PRIOR